Accusé de réception en préfecture
091-219102001-20180216-DEL2018013-DE
Date de réception préfecture : 26/02/2018

Département de l'ESSONNE

Arrondissement d'ETAMPES

Commune de DOURDAN

Nomenclature N° : 5

N°DEL2018013

République Française

Extrait du registre des DELIBERATIONS

du Conseil Municipal du 16 février 2018

Conseillers en exercice : 33
Présents : 31
Votants : 31

Objet : Mandat spécial élus – déplacement à BAMAKO du 17 au 24 février 2018 dans le cadre du jumelage avec Trougoumbé au Mali

Le 16 février 2018 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 9 février 2018, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Didier LECRENAIS a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, Luc TURNER a donné pouvoir à Catherine AUBERT, Désigane FLORE a donné pouvoir à Séverine HULBACH, Elsa CAUDY a donné pouvoir à Tarik EL GACHBOUR, Eric RINEAU a donné pouvoir à Marie-Ange ROUSSEL, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTES : Christelle BARTHELEMY et Nadia LE BOURNOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LECOT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Farid GHENNAM :

Dans le cadre du 30ème anniversaire du jumelage franco-malien entre la commune de Dourdan et Trougoumbé, Madame la Maire a été invitée par Monsieur Hamet DIAKITE, Maire de Trougoumbé, pour célébrer cet évènement. Madame la Maire a décidé de partir avec Monsieur Gérard DIAZ. Le déplacement est organisé du 17 février au 24 février 2018.

Au vu de la situation actuelle, le déplacement de ressortissants étrangers est autorisé mais de manière restrictive. C'est pour cette raison que la délégation municipale est limitée à deux.

Deux personnes de l'association Maliance feront également partie du voyage. Cette délégation de quatre personnes sera logée dans un appartement avec une famille de maliens, au centre de BAMAKO et tout proche des lieux de réunion. C'est une délégation de Trougoumbé qui viendra les rencontrer (environ 30 personnes pour un voyage de 12 heures de route) afin de discuter de l'avancée des différents projets mis en place depuis 30 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2123-18 relatif à l'exécution des mandats spéciaux,

Vu l'avis de la commission « Finances-Sécurité » du mercredi 7 février 2018,

Considérant que les échanges entre nos deux villes jumelles sont officiels depuis 1987,

Considérant que cet anniversaire est une bonne occasion de renouer des liens physiques concrets, même si les échanges perdurent depuis cette date,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité :**

- **de mandater** deux élus spécialement pour se rendre à Bamako au Mali :
  1. Maryvonne BOQUET
  2. Gérard DIAZ
- **de dire** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice en cours,
- **d'autoriser** Madame la Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

Acte rendu exécutoire :
- **Publié le :** 26 FEV. 2018
- **Transmis au représentant de l'Etat**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme
Pour la Maire empêchée
Le 1er Adjoint,

MAIRIE DE DOURDAN (ESSONNE)

Olivier BOUTON